

Moncassin



La maison d'école et une salle de classe, le foyer actuel étant à l'emplacement de la seconde.

La commune de **Moncassin** est partagée en deux zones géographiques naturelles : les basses terres entre 180 et 250 mètres d'altitude et les hauts plateaux entre 250 et 280 mètres d'altitude.

Les plateaux occupent l'est du territoire communal. C'est une succession de vallons, à l'origine couverts de chênes rouvres, fortement déboisés aujourd'hui.

La route départementale 2 (D 2) parallèle à la petite Baïse traverse, du nord au sud, les basses terres situées à l'ouest de la commune et la « poutge » qui longe la rivière.

Le village, situé à l'est de la motte féodale du Castéra qui surplombe la vallée à soixante-dix mètres de hauteur, témoigne du passé historique dont on trouve des traces à différentes époques dans le patrimoine local : « l'hôpital » sur le chemin de Saint-Jacques, l'église gothique qui aurait remplacé un édifice plus ancien, le château de Lapalu ayant appartenu aux seigneurs de Béon, avant la révolution, des maisons à caractères particuliers.

En 1851, **Moncassin** compte 510 habitants. La population diminue sensiblement pour atteindre en 1872, 389 habitants. En 1881, elle augmente de nouveau et culmine avec 411 habitants.

La dépopulation continue par la suite ; en 2005, la commune recense 119 habitants.

La maison d'école reste un bâtiment du patrimoine qui se reconnaît dans son architecture.

Moncassin ne possédant ni monographie, ni archives scolaires, les renseignements ont été pris dans l'annuaire du Gers des années 1800 à 1865, aux Archives départementales du Gers.

École des garçons

Dès le XVII^e siècle, l'instruction était répandue à Moncassin et à plus forte raison, dans les siècles qui vont suivre.

Dès 1834, l'instituteur communal des garçons est sensible au problème de la scolarisation des filles. Il soumet des propositions au Comité d'Instruction primaire, chargé de valider les demandes pour accueillir les filles dans les écoles publiques de garçons à certaines conditions.

L'autorisation stipule les moyens à mettre en oeuvre.

« Le 26/11/1834, vu la demande faite par le sieur Cazeneuve, instituteur communal à Moncassin pour être autorisé à admettre des filles dans son école de garçons,

Vu l'avis favorable à cette demande, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de l'accueillir à condition que les garçons seront séparés des filles par une cloison ayant au moins un mètre de hauteur, qu'il y aura s'il est possible une entrée particulière pour les garçons et une autre pour les filles et que les entrées et sorties des garçons auront lieu demi-heure plus tôt ou plus tard que celles des filles de manière qu'ils ne se rencontrent pas. »

École des filles

Plusieurs documents attestent de la présence d'institutrices libres pour instruire les filles.

« Le 20 novembre 1847, vu le brevet de capacité et le certificat de moralité de la dame Aylies François épouse Laubadère, née à Auch le 12 avril 1815, présentée au comité par le maire de Moncassin dont l'objet est de faire obtenir à cette dame l'autorisation de tenir l'école de filles dans la dite commune ; autorisation accordée. »

En 1848, l'autorisation est accordée à Jeanne Marie Amssan née à Panassac pour le poste d'institutrice à l'école de filles de Moncassin.

En 1878, la commune possède deux écoles : une école publique fréquentée par 37 garçons, une école libre réunissant 33 filles.

Le conseil municipal et l'Inspecteur Primaire de Mirande *« considérant que l'instruction dispensée dans la classe d'enseignement libre par une institutrice âgée est insuffisante et presque nulle sont d'avis de réclamer la création d'une école publique de filles. »*

Le 14 août 1881, le conseil municipal de Moncassin expose que la population de la commune excédant 400 âmes, la loi sur la gratuité de l'enseignement lui donne le droit d'avoir une *« institutrice classée »*.

« Considérant que le nombre de filles de la commune en âge de fréquenter l'école est relativement considérable, qu'il n'existe pas dans le voisinage, à une distance convenable, d'école où l'on peut envoyer ces enfants, le conseil demande unanimement à l'administration supérieure la création d'une école communale de filles.

Le conseil, considérant que la commune qui vient de construire une maison d'école avec deux classes, mais un seul logement, n'a pas de local pour loger l'institutrice, vote, à titre d'indemnité annuelle, la somme de 50 francs qui sera prélevée sur les ressources ordinaires.

Il reste entendu que cette indemnité cessera d'être payée dans le cas où l'instituteur et l'institutrice habiteraient ensemble. »

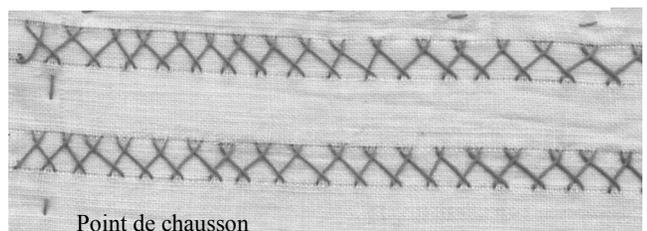
Quelques institutrices libres ont exercé dans la commune de **Moncassin**.

« Marie Bonassies, en 1855.

Marie Soucaze, en 1858.

Eugénie Saillères, en 1872.

Marie Bourdette, en 1911. »



La maison d'école

Le 12 mai 1873, le projet de construction de deux salles d'école et d'un logement pour l'instituteur est proposé par M. Bertrand, ingénieur civil.

Un plan d'ensemble est retenu mais des réserves sont apportées.

« Je prie M. l'Inspecteur de choisir lui-même l'orientation des lieux d'aisance des garçons et des filles.

Il ne faut pas perdre de vue que les estrades des maîtres soient placées de façon que la lumière vienne du côté gauche des élèves et que les rayons visuels établissant la surveillance de ces cabinets partent de ces estrades. »

Les préaux initialement prévus sont supprimés pour raison d'économie.

Un mur sépare la cour de récréation en deux parties.

Quant au mobilier, on préfère s'en remettre au choix qu'a fait l'état par rapport aux modèles proposés à l'exposition universelle. On privilégiera un format moyen.

Le 9 juin 1878, un extrait de délibération du conseil municipal fait un état des lieux alarmant, concernant la maison d'école, telle qu'elle a fonctionné jusqu'alors.

« Cette maison construite dans de très mauvaises conditions est adossée au cimetière. Le logement qu'elle peut offrir à l'instituteur est absolument insuffisant. De plus la salle d'école est intolérable, trop basse et beaucoup trop petite pour le nombre d'élèves que fournit la commune. Elle est taillée dans un souterrain au-dessous du niveau du cimetière.

A un milieu aussi insalubre, s'ajoute une exposition détestable car, placée au flanc d'une gorge qui s'ouvre à l'ouest de la salle d'école et exposée à toutes les intempéries du couchant, circonstance qui la rend encore plus dangereuse pour la santé des enfants. Tous ces motifs font regretter qu'il n'ait pas déjà été mis un terme à un aussi fâcheux état de choses.

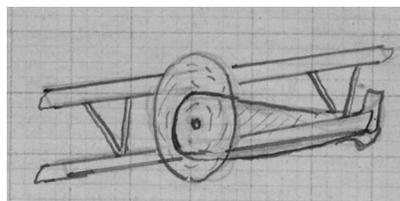
M. le Maire ajoute que le Gouvernement se montre très disposé à venir en aide aux communes pour la construction des maisons d'école. Outre le secours qu'il accorde en raison

des sacrifices que les localités s'imposent il vient de promulguer une loi qui autorise la Caisse de constructions pour les écoles à fournir aux communes les fonds qui leur manqueraient à la seule condition d'en payer la rente pendant trente et un ans.».

Six mois plus tard, le conseil municipal accepte le projet à l'unanimité et prie l'administration de ratifier cette décision. La construction de l'école peut commencer.

Vers l'école mixte.

Après la première guerre mondiale une circulaire du ministre de l'Instruction publique invite les communes de moins de 500 h qui possèdent deux écoles à les regrouper en école mixte, si l'effectif existant est inférieur à 30 élèves.



La commune de Moncassin estime que la baisse des effectifs est une conséquence directe de la guerre et n'est donc que provisoire.

Elle avance aussi le fait que d'énormes sacrifices ont été consentis pour la construction de deux écoles et du logement de fonction.

Elle fait valoir que l'installation d'un couple sédentarisé sur la commune favoriserait la réussite scolaire et limiterait la tentation d'un départ vers les écoles privées d'Auch et de Mirande.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Moncassin, dès janvier 1925, invite le Préfet à intervenir auprès du conseil départemental pour la conservation des deux écoles.

À partir de 1930, il n'y a plus qu'une classe unique mixte

Le 13 mars 1975, le conseil municipal, faisant valoir un effectif scolaire stable sur deux années, l'isolement de la commune, l'état d'esprit des parents et de la population, demande le maintien de l'école communale.

Instituteurs de l'école des garçons

Pierre Cazeneuve (1834-1851)
M. Tanazac, Lordat, Fontan, Soucaze et
Darrenougué (1851-1862)
M. Mac (1862-1866)
M. Pillardou, Pujos, Labat, Toujas, Dupuy et
Dubalem (1866-1878)
M. Borde (1878-1884)
M. Sabathié, Lasserre et Dareux (1884-1893)

Instituteurs et institutrices pour les garçons et pour les filles.

M. Morère et Mlle Lafage (1893-1895)
M. et Mme Morère (1895-1900)
M. et Mme Lacoste (1900-1902)
M. et Mme Albert (1902 à 1905)

M. et Mme Bourdette (1905-1920)
M. et Mme Lapeyre (1920-1924)
M. et Mme Plantié (1924-1925)
M. Dubarry et Mme Fittère ((1925-1928)
M. Pujos et Mme Dubarry (1928-1930)

Instituteurs ou institutrices de l'école mixte

Mme Soldevilla (1930-1934)
M. Ducournau (1934-1935)
Mlle Darrieux (1935-1938)
Mme Lalanne (1938-1963)
M. Feuillerat (1963-1968)
M. Touzane (1968-1970)
Mme Dargagnon (1970-1971)
M. Cluzet (1971-1976) dernier instituteur de
l'école de Moncassin.
La fermeture de l'école est effective en 1976.

Le Conseil :
Après un attentif examen de la question le Conseil déplore que pour l'instant la commune de Moncassin n'ait pu atteindre l'effectif scolaire de 30 élèves fixé par M^r le Ministre de l'Instruction Publique, mais estime que cet état de choses est dû uniquement à la guerre et que tout fait prévoir une augmentation prochaine de population scolaire.
Considérant que la commune de Moncassin a fait de grands sacrifices pécuniaires pour faire construire des bâtiments scolaires pouvant loger confortablement un ménage d'instituteurs et que par suite de la suppression d'une école tout une partie des locaux ne serviraient à rien qu'à créer des frais d'entretien pour la commune.

Extrait de la délibération du conseil municipal du 4 janvier 1925 pour la sauvegarde des deux écoles (garçons et filles)



1935



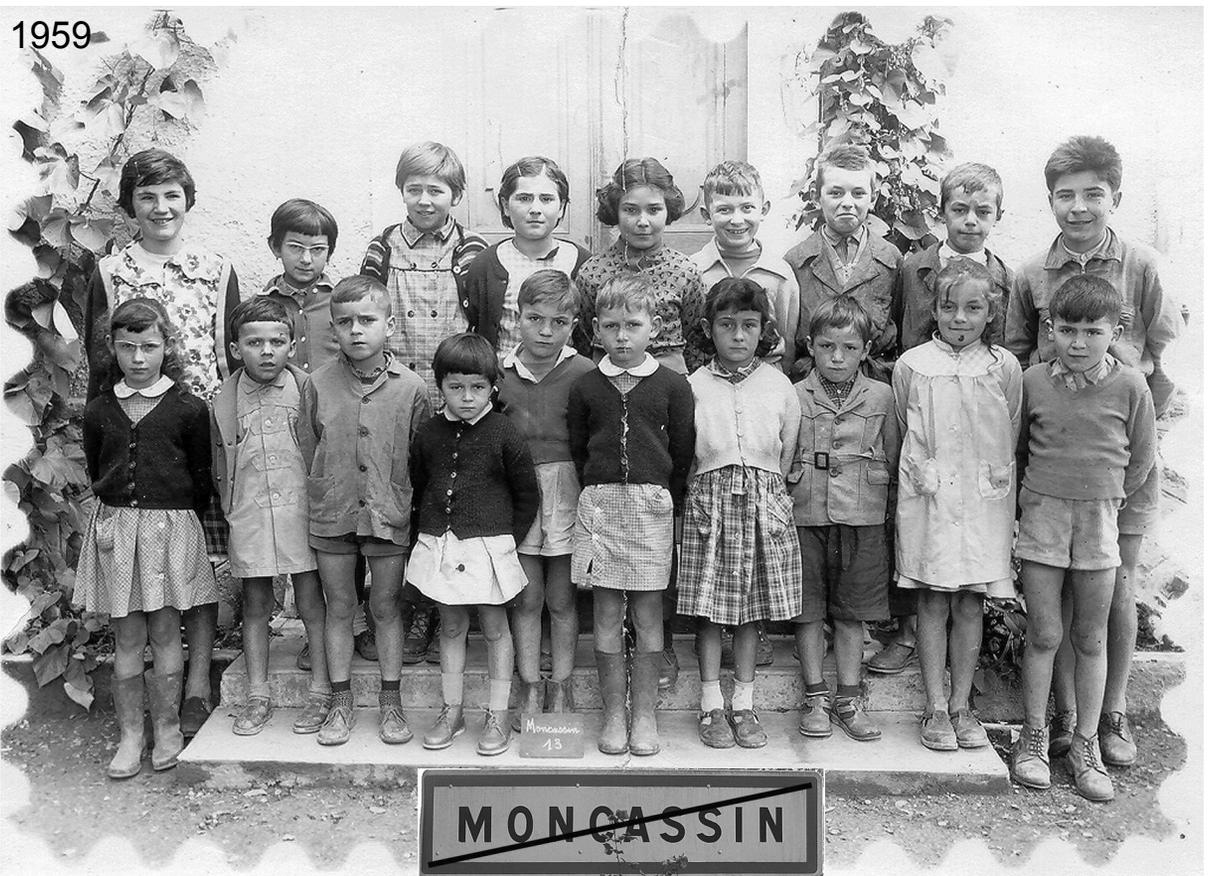
1939



1945



1959



Ponsampère



La mairie actuelle est l'ancienne salle de classe, attenante au logement de l'instituteur .

Ponsampère est situé au à l'ouest de la forêt domaniale d'Armagnac et de la vallée de la Baïse.

La route départementale 939 (D939) Mirande-Trie sur Baïse passe à trois kilomètres. Plusieurs routes desservent la commune vers Mirande, Miélan et la nationale 21 (N 21)

Le village est composé de l'église actuelle du XVI^e construite à l'emplacement d'un château médiéval, lui-même sur une motte féodale antérieure

La maison d'école avec son logement et sa salle de classe, se reconnaît bien, grâce à son architecture typique des années 1880.

Les maisons rurales sont éparpillées sur le territoire de la commune.

A deux kilomètres au nord-ouest, la chapelle romane de Laffitte du XIII^e est un vestige de l'enceinte fortifiée entièrement disparue qui appartenait aux seigneurs de Laffitte.

En 2005, **Ponsampère** compte 118 habitants.

Malgré les recherches entreprises à la mairie et aux Archives départementales du Gers, la collecte de renseignements concernant l'histoire de la création de l'école à Ponsampère, a donné peu de résultats.

Maison d'école

L'architecture et la disposition de l'ensemble des locaux scolaires, les matériaux apparents, la ressemblance avec d'autres maisons d'école dans les communes voisines permettent de dater la construction initiale dans les années 1880.

En effet, la structure avec le logement de l'instituteur et la salle de classe, qui le jouxte à l'ouest, est semblable aux bâtiments préconisés par les lois de cette époque.

École mixte

Quelques personnes et quelques enseignants sollicités ont donné des éléments sans les dater vraiment.

C'est ainsi que grâce aux souvenirs d'une personne née en 1930, la liste partielle des enseignants peut être constituée:

Mme Lacaze
M. Tujague
M. Barbé
Mme Mourlanette
M. Técher
Simone Guillot (1965-1974)
Raymonde Estébénet (1974-1990)
Maryse Laporte (1990-1992)



1947



1949



1965



1977



Saint-Élix-Theux



Le foyer et la mairie actuels à l'emplacement de la première école construite en 1842 et en service jusqu'en 1932

Saint-Elix-Theux se trouve à la croisée de deux routes départementales : la D2, qui va de Valence à Lannemezan et la D 127 qui relie Miélan à Masseube.

Cette commune s'étend de part et d'autre de la petite Baise. Elle occupe une position centrale par rapport aux localités limitrophes de Lagarde Hachan, Saint Arroman, Sauviac, Moncassin, Saint Michel.

Avant 1790, le village actuel de **Saint-Elix** n'existait pas.

Theux, dont il reste la chapelle romane, sur un mamelon de 302 mètres d'altitude, est mentionné dans le Cartulaire de Berdoues, entre 1185 et 1240. Le chêne de Theux serait âgé de 300 ans, au moins.

Theux et **St Elix** sont regroupés en 1824, sous le nom de **Saint-Elix-Theux**.

C'est vers 1840, que le centre du village prend l'allure actuelle, avec la construction de l'église et des premiers locaux scolaires.

A l'est de la commune, existe un site historique avec une villa gallo-romaine où des fouilles ont mis à jour des mosaïques, des dalles, des sarcophages, une tête en marbre entreposés au musée Saint-Raymond de Toulouse.

La population culmine en 1862, avec 423 habitants. En 1881, il y en a 363. La dépopulation est amorcée. En 1911, on compte 278 habitants.

En 2005, **Saint-Elix-Theux** a 110 habitants.

La nouvelle école construite en 1932, est au sud du village, le long de la route départementale 2 (D2).

École des garçons.

Les premières indications sur l'éducation concernent la nomination de Pierre Cénac, juge, Guilhem Nassan et Jean Lafforgue, désignés par le Comité d'Instruction Primaire pour faire partie du comité local de surveillance.

En 1834, celui-ci présente le premier instituteur communal, Jean François Picot

En 1842, le conseil municipal décide la **construction d'une première maison d'école**, sans précision sur l'emplacement.

« Le conseil, vu les prescriptions de la loi et considérant d'ailleurs combien il importe dans l'intérêt de l'instruction populaire d'assurer l'existence de l'école communale, vote une somme de 600 francs pour être prélevée sur la commune en trois ans à partir de 1843, à effet de construire une maison d'école.

Comme pour ce dernier vote, le concours des haut-taxés est nécessaire, M le maire les convoquera en nombre égal à celui des membres du conseil, pour délibérer définitivement ensemble sur ce même vote. »

Le ministre de l'instruction publique, en 1843 précise dans une lettre au Préfet :

« Les lieux d'aisance sont convenablement distribués, mais il faudrait qu'ils fussent placés sur un point présentant une surveillance facile. »

D'après les documents, l'école fut construite en 1848:

« à l'intersection de la route départementale 2 (D2), et de la route de grande communication, Miélan-Masseube, à l'ouest de l'église actuelle »

En 1855, 27 garçons de 6 à 13 ans sont recensés.

En 1870, 32 garçons sont inscrits à l'école.

En 1908, des devis sont établis par l'entrepreneur Lassalle, pour effectuer des réparations à la maison d'école et construire le préau attenant.

École des filles

En 1848, une classe pour les filles était prévue à côté de celle des garçons dans la construction de la maison d'école.

En 1855, 50 filles reçoivent un enseignement gratuit. En 1870, 46 reçoivent une instruction.

Dans la lettre suivante, il est indiqué que les filles fréquentaient l'école.

« Le 7 octobre 1864, une demande d'ouverture d'école de filles libre est adressée par Louise Cambours, qui exerçait clandestinement sans brevet de capacité, alors qu'il y avait déjà une école tenue par Mlle Fouchet

La demande a été refusée à Louise Cambours, et Mlle Fouchet a été tenue de fermer son école, sur la dénonciation d'une institutrice libre, d'une commune voisine, le 29 octobre 1864.

Dans le journal du Gers de février 1867, « la commune est dotée d'une maison pour les filles, grâce à la générosité du vénérable pasteur de la paroisse, mais construit sur un terrain public.

Deux sœurs de la Providence y étaient installées. Elles donnent aujourd'hui l'instruction à une cinquantaine de petites filles. » (En 1872, Sœur Lucie est recensée dans la liste des enseignantes pour les filles.)

*L'école libre est toujours fréquentée par les filles, « en 1881 Anne-Irma Fouchet, née à **Saint-Elix-Theux**, pourvue du Brevet de Capacité pour l'enseignement primaire, sollicite l'ouverture d'une école primaire libre de filles, dans un local précédemment occupé par Dame Françoise Pinède, institutrice libre également.*

Mlle Fouchet déclare qu'elle a habité depuis dix ans la commune où elle a exercé pendant ce temps le commerce de l'épicerie et de la mercerie.

Le maire de la commune ayant visité le local accorde et approuve le choix, vu les conditions d'hygiène, que l'on doit exiger dans de semblables établissements. »

institutrices libres

Sœur Lucie (1872)

Joséphine Libaros (1891-1901)

Marie Collongues (1911)

Construction de l'école actuelle.

En 1932, le conseil municipal, envisage d'acheter un terrain pour **construire l'école actuelle**.

« Le local dont jouit actuellement la commune comme maison d'école, ne répond nullement aux besoins de sa destination, attendu qu'il ne remplit les conditions de salubrité et de distribution intérieure, qui sont nécessaires pour un établissement de ce genre.

Il n'y a dans la commune aucun autre local qui puisse convenir à cet usage [...]

Considérant que la construction d'une maison d'école est devenue indispensable, que l'emplacement, celui de Monsieur Carreau Léon, réunit toutes les conditions nécessaires pour l'établissement d'un édifice communal, il est proposé de donner suite au projet exposé par M. le maire. »

Instituteurs ou institutrices de l'école .

Aucun renseignement ne précise si l'école était mixte ou non et si les enseignants étaient pour les filles ou les garçons.

M. Fauchet (1857-1872)

Jean Soucher (1872)

Jean-Baptiste Adou (1886-1909)

Marthe-Lucie Laffitte (1909)

Berthe Artus (1910-1911)

Charles Capdeville, Charles Cénac (1912-1919)-

Charles Dagnan, Jean Courtade (1921-1925)

Paul Lafforgue (1925-1927)

François Cartan(1927-1929)

Edmond Barbé (1929-1940) remplacé en 1930 par Mlle Estibal durant le service militaire.

Paul Lafforgue (1940-1955)

Mme Mouysset(1955-1967)

Mme Cadéac (1967-1972)



École actuelle construite en 1932



Témoignage d'élèves de Saint-Elix-Theux à l'école des années 1930.

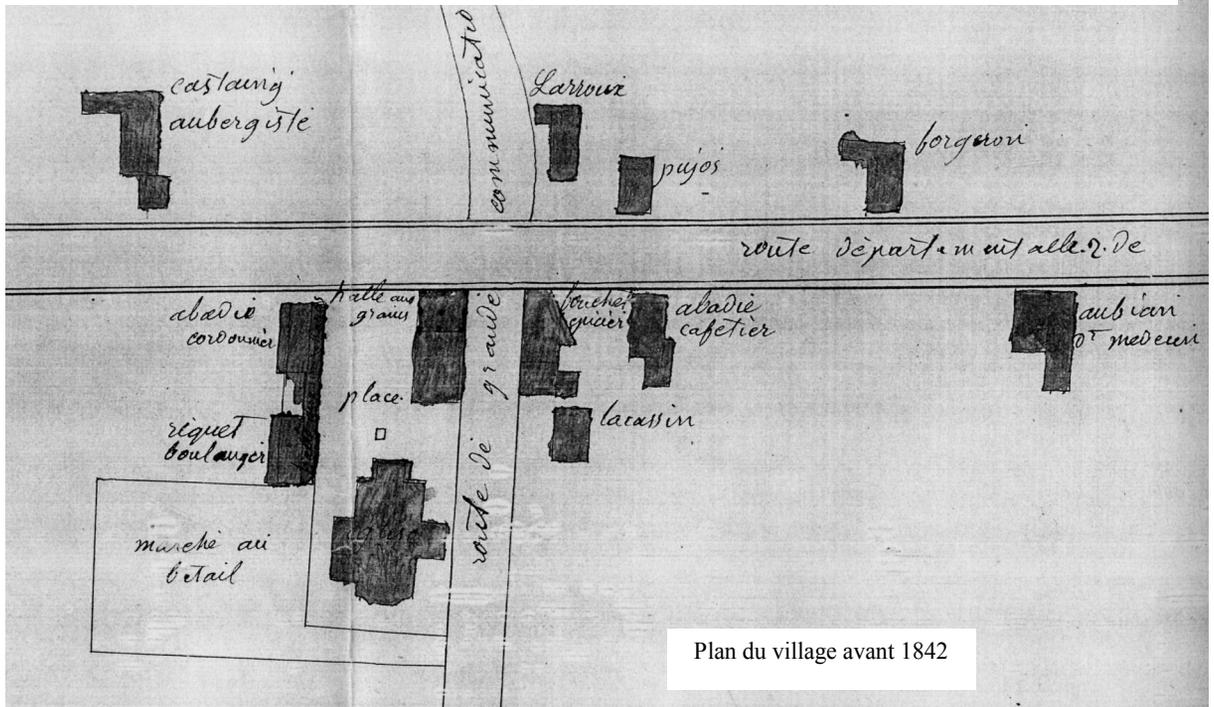
Tous les écoliers portaient une blouse noire. En rentrant en classe nous quittions nos bérets et nos capes mais nous gardions nos galoches à semelles de bois

À onze heures nous mettions nos gamelles sur le poêle afin de réchauffer notre repas. Certains allaient déjeuner chez des habitants du village, on disait qu'ils prenaient pension.

Au milieu de la matinée et de l'après-midi, nous avions une petite récréation de dix minutes pour aller aux toilettes et se détendre.[...].Les élèves punis restaient au piquet devant le mur de l'école.



Diplôme du Certificat d'Études Primaires délivré en 1950.



1894



1920



1935



1955



ST ÉLIX THEUX

Saint-Martin



Depuis 1968, la salle de classe abrite la mairie. Le logement de fonction est loué.

Le village de **Saint-Martin** est situé à trois kilomètres à l'ouest de Mirande.
Les 907 ha s'étendent sur trois collines parallèles qui convergent vers la Baise à l'est.

La route nationale 21 (N21) longeant la commune à l'est et au sud, la dessert vers Auch à 30 km et vers Tarbes à 45 km.

La route départementale 159, (D159) vers Marciac, passe au nord de la commune.

Les traces du passé plus ou moins lointain subsistent à travers les éléments du paysage local.

Le clocher-mur avec ses cloches apparentes est surprenant, à l'ouest de l'église romane du XII^e siècle.

La cheminée de briques rouges de la tuilerie qui fonctionnait encore en 1960, s'élève à l'est du village, faisant face au château d'eau qui se dresse sur la colline opposée.

Contrairement aux autres communes de VVA, **Saint-Martin** voit sa population augmenter au cours des dernières années.

En 2005, la population est de 420 habitants

La maison d'école, se reconnaît au cœur du village, grâce à son architecture typique.

L'école mixte a fermé en 1966.

École mixte

Il y aurait une école mixte, depuis 1820.

Pendant quelques années, elle s'est tenue dans une maison particulière, puis dans une pièce communale qui servait aussi de mairie.

« La pièce était humide, basse, mal éclairée.

Il n'existait pas de logement pour le maître. »

Jusqu'en 1882, les maîtres étaient payés par les parents. Ces maîtres touchaient une indemnité de logement et assuraient le secrétariat de mairie.

En 1882, la commune bâtit **une maison d'école** avec la salle de classe et le logement pour le maître.

« Elle est beaucoup plus agréable et spacieuse que l'ancienne. Elle mesure 6,90 m de longueur, 4,95 m de largeur, 3,80 m de hauteur.

Elle est bien éclairée par quatre fenêtres dont deux donnent sur le midi et deux sur le nord.

Le mobilier scolaire se compose de longues tables bancs, en mauvais état. La cour de récréation et celle du maître ne sont ni closes ni sablées. Il n'existe pas de préau ni de cabinets.

Un vaste jardin planté d'arbres fruitiers avec un puits abondant juxta l'école.

Le logement du maître comprend une cuisine et une salle à manger au rez-de chaussée et deux chambres à coucher au premier étage. Il possède aussi une cave très fraîche et un galetas assez grand. »

Jusqu'en 1896, il y avait 25 élèves scolarisés en moyenne par an.

« À cette date le curé ayant conseillé aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles congréganistes de Mirande, afin qu'il puissent se préparer pour la communion, le nombre d'élèves a diminué à 12, et est même arrivé à 9. »

Dans le journal « *La voix du peuple* » de 1898 un article communique :

*« La maison d'école de **Saint-Martin de Horgues** est devenue en partie la proie d'un incendie.*

Le feu ayant pris naissance dans un tuyau de cheminée s'était communiqué à la cloison et au plancher. Les dégâts sont couverts par une assurance. »

À partir de 1937, les travaux se succèdent.

« Les réparations de la toiture de l'habitation pour le nouvel instituteur, la pose de l'installation électrique dans les locaux ainsi que dans la classe, sont faits en priorité. »

De 1947 à 1953, il est prévu « la réparation des soubassements de l'école et du préau, l'arrachage des chasselas, l'achat de 5 cartes murales dont l'école était complètement dépourvue. »

Le constat du maire est alarmant:

« Du fait de la surélévation du terrain qui entoure la cour, l'écoulement des eaux en période pluvieuse en fait une véritable mare.

Son état humide en rend l'accès aux enfants presque impossible pendant les récréations. Cette grosse réparation s'impose d'urgence avant toute autre chose.»

En 1957, il faut déplacer les W C situés à 5 m du puits qui alimente l'école en eau, pour raison d'hygiène.

Instituteurs de l'école mixte

M. Beccas (1835) instituteur communal.

MM. Grognon, Gachassin, Darrenougué (1862)

M. Dortet, M Luro(1863-1869/1871)

M Lhoste (1871-1873)

M Soussens M. Aubian (1873-1880)

M. Baylac M. Duclerc (1881-1882)

M Aléas (1882-1898)

M Dia (1898-1900)

M. Bousset (1900-1904)

Mme Blanche Mailles (1904-1936)

M. Élie Cibray, Mme Vidal, Mme Lucienne Krieg (1936-1944)

Mlle Georgette Rigade (1944-1945)

M. Barbé (1945-1950)

Mme Forgues (1950-1954)

Mme Georgette Arquier (1954-1965)

En 1965, la fermeture de l'école est annoncée par une lettre de l'Inspecteur d'Académie.

« L'effectif de votre commune est trop faible pour qu'il nous soit possible de la maintenir en 1965-1966.

Les élèves de Saint-Martin fréquenteront l'école de Mirande. »



1933



1936



1950



1955

